MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

omaa

Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

NOTICE DU FORMULAIRE D'INVESTIGATION « AUTRES TROUBLES » DE L'OUTIL EN LIGNE OMAA

(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

04/05/2023

GÉNÉRALITÉS

Dans le cadre du **dispositif de surveillance des « Autres troubles »**, une investigation peut-être mise en œuvre par une personne reconnue compétente en apiculture et pathologie apicole (vétérinaire éventuellement en collaboration avec un TSA conventionné dans ce cadre).

Une investigation est obligatoirement reliée à une déclaration téléphonique préalable, ayant conduit à la saisie d'un formulaire de déclaration en ligne.

Pour chaque investigation sur un rucher, **un formulaire d'investigation « Autres troubles » en ligne doit être rempli** par le vétérinaire investigateur le plus rapidement possible après la visite. Accessible à l'adresse suivante :

https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/OMAA-Investigation

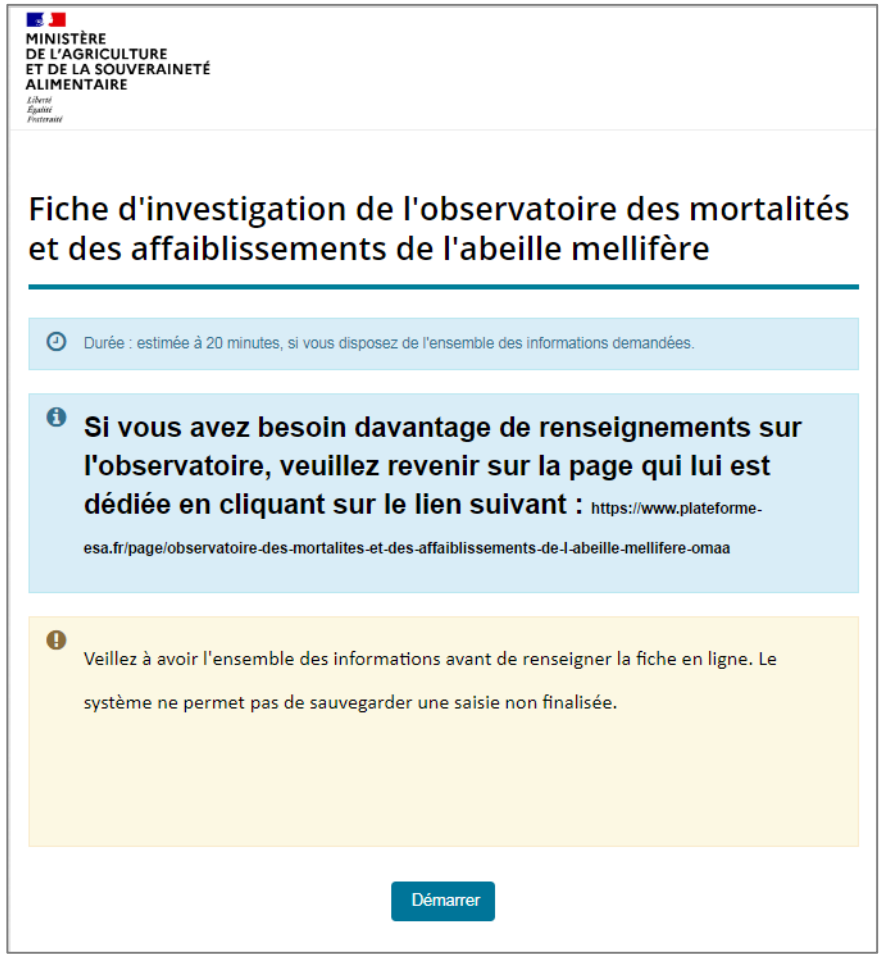
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Fiche d'investigation de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère

Durée : estimée à 20 minutes, si vous disposez de l'ensemble des informations demandées.

Si vous avez besoin davantage de renseignements sur l'observatoire, veuillez revenir sur la page qui lui est dédiée en cliquant sur le lien suivant : https://www.plateforme-esa.fr/page/observatoire-des-mortalites-et-des-affaiblissements-de-l-abeille-mellifere-omaa

Veillez à avoir l'ensemble des informations avant de renseigner la fiche en ligne. Le système ne permet pas de sauvegarder une saisie non finalisée.

Démarrer

GÉNÉRALITÉS

Le niveau d'étude dans le cadre de l'Omaa est le rucher. Il y a **une déclaration par rucher** et donc, le cas échéant, **une investigation par rucher**, c'est-à-dire pour l'ensemble des colonies gérées de façon commune sur un même emplacement. Si un apiculteur rencontre des troubles sur plusieurs de ses ruchers, il y aura **autant de déclarations que de ruchers atteints, et autant d'investigations que nécessaire sur ces ruchers** (dans la limite du nombre de visites financées : 1 visite / an pour les apiculteurs < 50 ruches, 2 de 50 à 200 ruches et 3 pour les > 200 ruches).

L'usage de ce questionnaire permettra de recueillir : des informations relatives à la gestion du rucher et au contexte environnemental de celui-ci, les signes cliniques associés aux troubles de santé observés et les hypothèses diagnostiques posées.

Les personnes se rendant sur le terrain devront être en possession d'un GPS et d'un matériel pour le comptage de *Varroa*.

GÉNÉRALITÉS

- Un document word/pdf récapitulant l'ensemble des questions est disponible en parallèle si besoin **(= Fiche d'investigation).** Pour plus de simplicité, il est possible de le remplir (à la main après impression) lors de la visite.

Attention : Dans tous les cas il sera nécessaire de saisir ensuite l'ensemble des informations dans le formulaire en ligne !

- L'ensemble des informations devront être collectées de manière exhaustive. **Les questions présentant une astérisque (*) correspondent aux données qui doivent obligatoirement être renseignées**, sans quoi la déclaration ne pourra pas être prise en compte. Les informations répétitives peuvent être mémorisées pour faciliter la saisie (nom et prénom du répartiteur, adresse mail etc.).
- L'investigateur est responsable de la qualité et de l'exhaustivité des données saisies. Toute erreur ou omission imposera à l'investigateur de corriger les erreurs *a posteriori*.

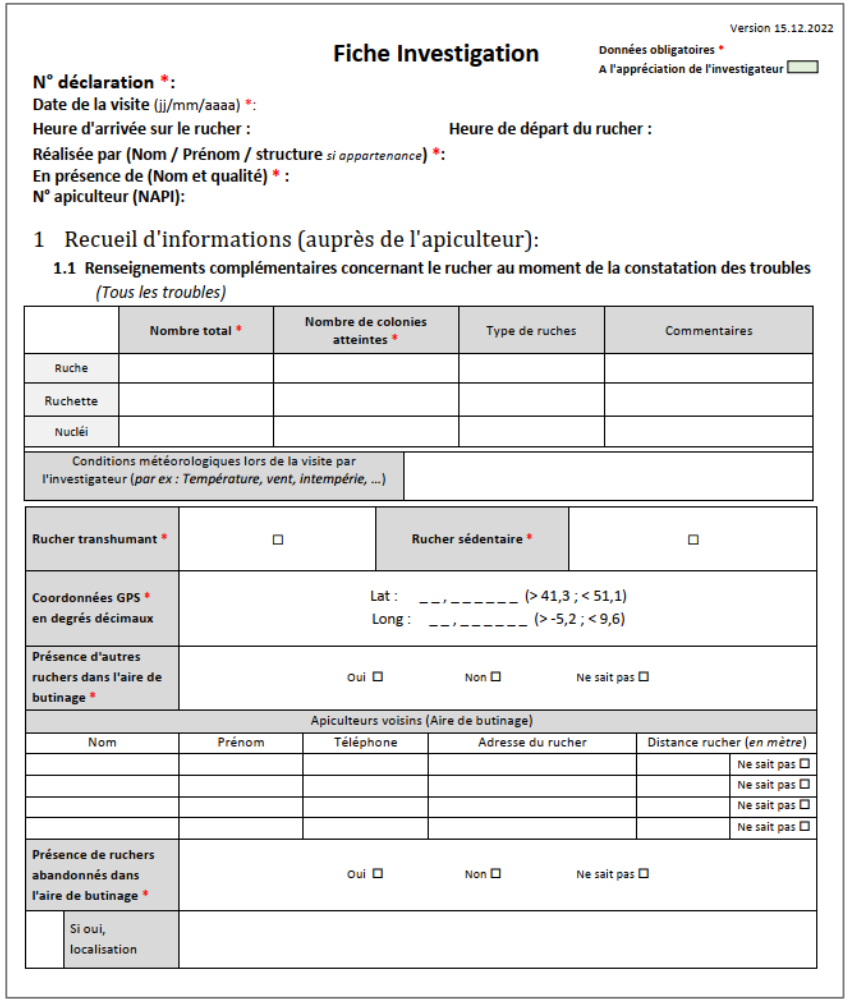

Version 15.12.2022

Fiche Investigation

Données obligatoires *
A l'appréciation de l'investigateur

N° déclaration *:
Date de la visite (jj/mm/aaaa) *:
Heure d'arrivée sur le rucher : **Heure de départ du rucher :**
Réalisée par (Nom / Prénom / structure *si appartenance*) *:
En présence de (Nom et qualité) * :
N° apiculteur (NAPI):

1 Recueil d'informations (auprès de l'apiculteur):

1.1 Renseignements complémentaires concernant le rucher au moment de la constatation des troubles
(Tous les troubles)

	Nombre total *	Nombre de colonies atteintes *	Type de ruches	Commentaires
Ruche				
Ruchette				
Nucléi				

Conditions météorologiques lors de la visite par l'investigateur (*par ex : Température, vent, intempérie, ...*)	

Rucher transhumant *	☐	**Rucher sédentaire ***	☐
Coordonnées GPS * en degrés décimaux	Lat : __,_____ (> 41,3 ; < 51,1) Long : __,_____ (> -5,2 ; < 9,6)		
Présence d'autres ruchers dans l'aire de butinage *	Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐		

Apiculteurs voisins (Aire de butinage)					
Nom	Prénom	Téléphone	Adresse du rucher	Distance rucher (*en mètre*)	
					Ne sait pas ☐
					Ne sait pas ☐
					Ne sait pas ☐
					Ne sait pas ☐

Présence de ruchers abandonnés dans l'aire de butinage *	Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐	
Si oui, localisation		

GÉNÉRALITÉS

Confidentialité des données

Nécessité d'informer les apiculteurs lors des déclarations et des investigations :

- **que les informations collectées sont enregistrées** dans une base de données ;
- qu'elles seront valorisées de manière anonyme.

Si plus de précisions sont nécessaires → paragraphe spécifique sur le traitement des données à caractère personnel disponible via les « Conditions générales d'utilisation », en bas de page du questionnaire en ligne

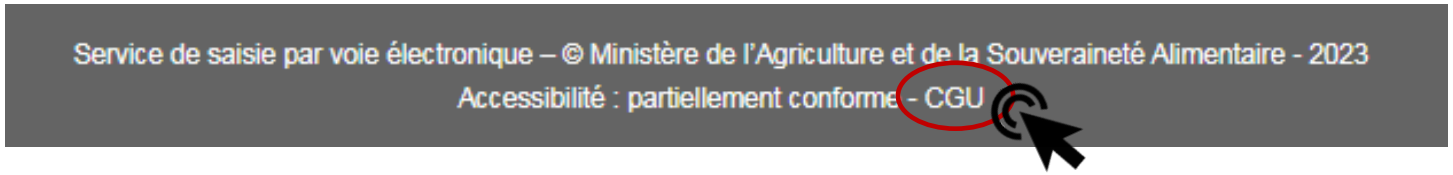

« Le ministère chargé de l'agriculture s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'usager, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Etc. »

INFORMATIONS GÉNÉRALES (1/2)

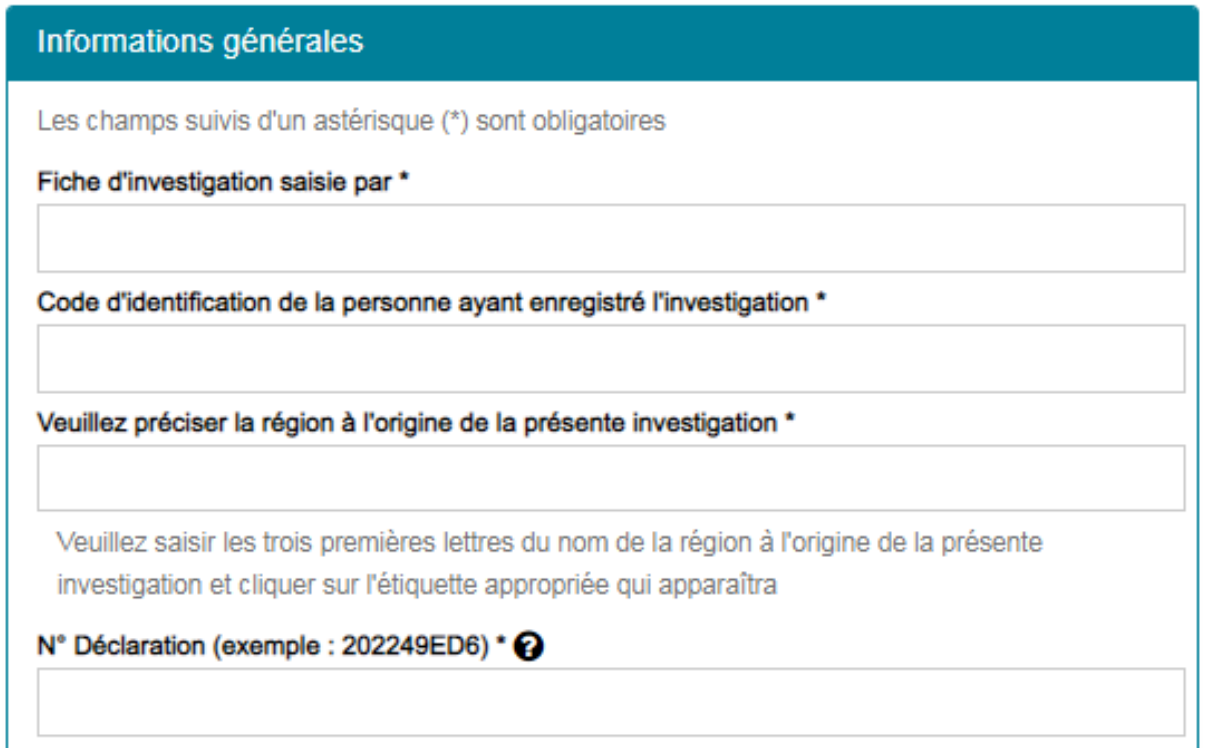

- Nom et prénom de la personne qui saisit
- Code d'identification confidentiel et personnel de la personne qui saisit. A définir lors de la toute première saisie, puis à conserver.
- Saisir les 3 premières lettres de la région et cliquer sur l'étiquette appropriée qui apparaîtra.
- **IMPORTANT** pour relier l'investigation à la déclaration correspondante. Le numéro doit être **strictement identique.**
  Obligatoirement le format suivant : **202249ED6**
  (Année, numéro de département du rucher, initiales du répartiteur (2 à 4 lettres), numéro (1 à 5 caractères alphanumériques)).

INFORMATION GÉNÉRALES (2/2)

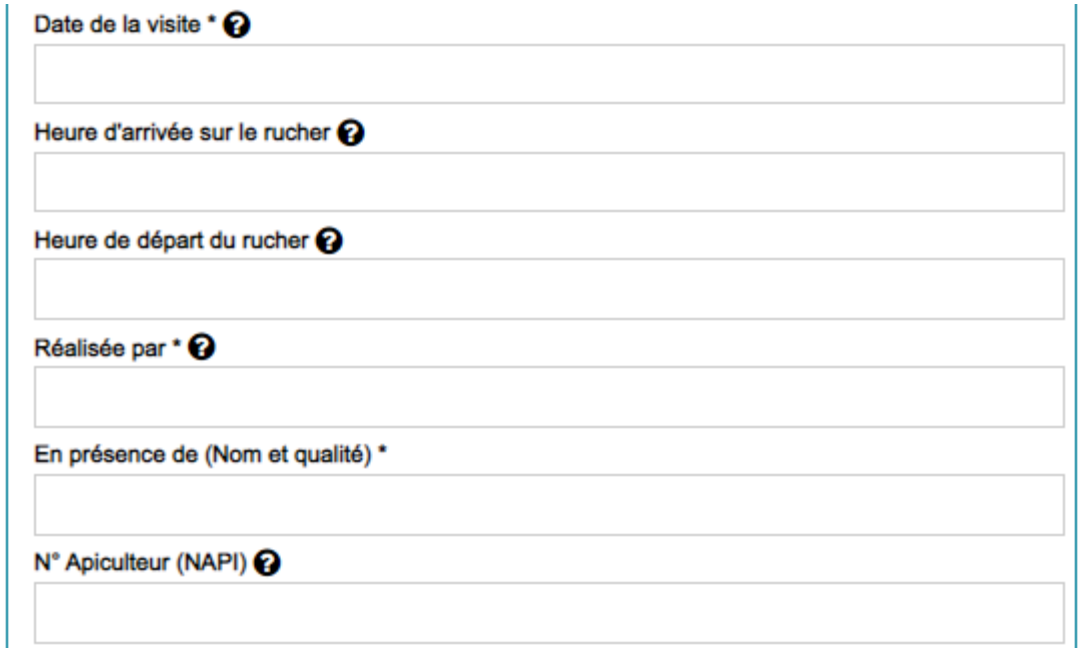

- Obligatoirement comprise entre la date de la déclaration et la date de la saisie de la fiche (bornes incluses).
- Obligatoirement le format suivant : 00H00.
  Non obligatoire mais à renseigner au maximum.
- Nom(s), prénom(s) et statut(s) (vétérinaire, TSA) du ou des investigateurs
- Nom(s), prénom(s) et statut(s) des autres personnes présentes (Ex : apiculteur)
- Message d'aide : « Rappel : le numéro Apiculteur est composé de 6 à 8 caractères »

  Donnée non obligatoire mais à renseigner au maximum

  Lorsque l'apiculteur a plusieurs numéros d'apiculteur, utiliser le dernier en date

IDENTITÉ ET COORDONNÉES DE L'INVESTIGATEUR

On renseigne ici les coordonnées du vétérinaire investigateur responsable de l'investigation. Le récépissé de l'investigation sera envoyé sur son adresse mail.

RECUEIL D'INFORMATIONS (1/2)

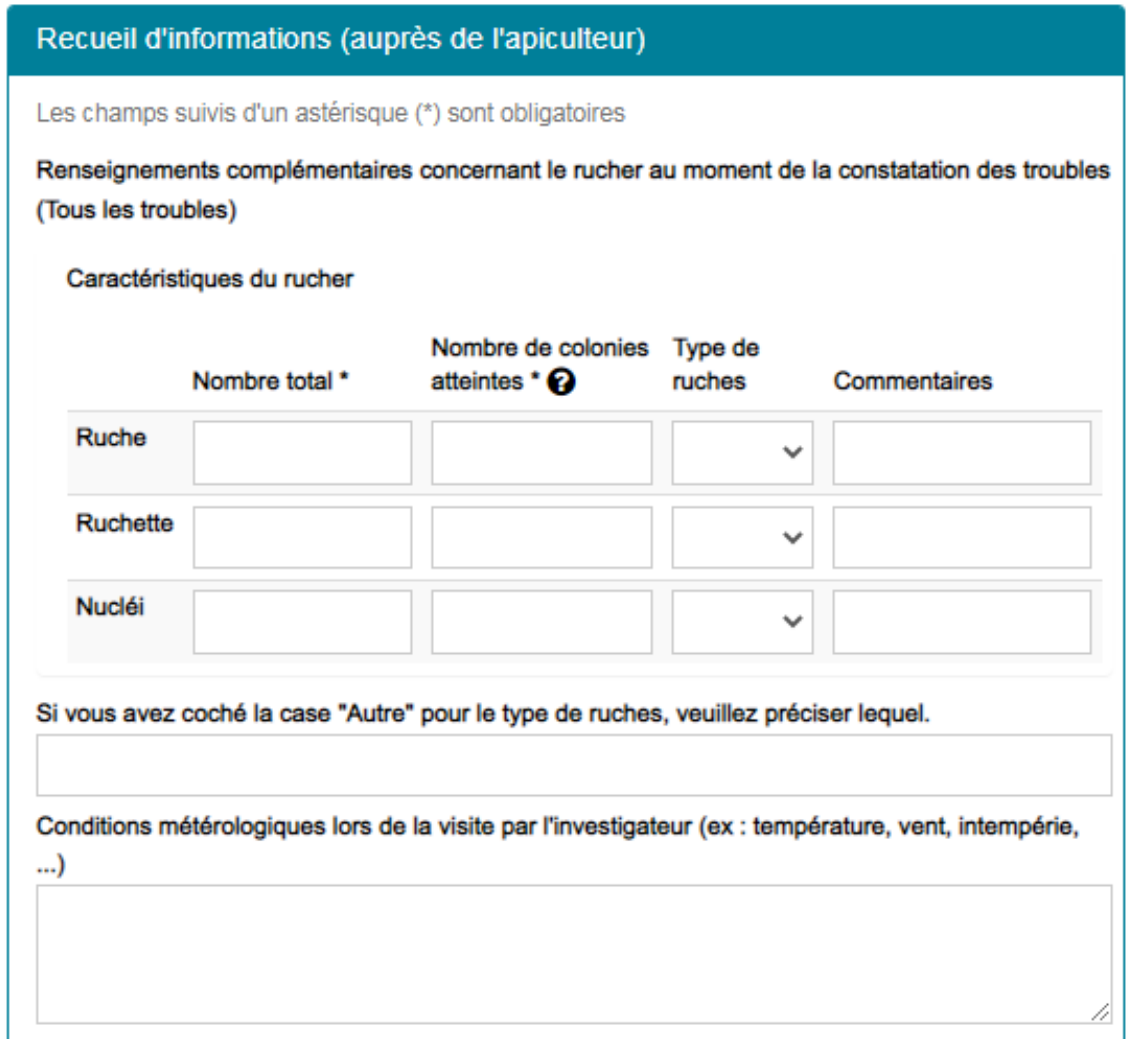

Recueil d'informations (auprès de l'apiculteur)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires

Renseignements complémentaires concernant le rucher au moment de la constatation des troubles (Tous les troubles)

Caractéristiques du rucher

	Nombre total *	Nombre de colonies atteintes *	Type de ruches	Commentaires
Ruche				
Ruchette				
Nucléi				

Si vous avez coché la case "Autre" pour le type de ruches, veuillez préciser lequel.

Conditions météorologiques lors de la visite par l'investigateur (ex : température, vent, intempérie, ...)

Colonnes « Nombre total » et « Nombre de colonies atteintes »
Obligatoires → Mettre « 0 » si aucune colonie.

Colonne « Nombre de colonies atteintes »
Sur chaque ligne, le nombre de colonies atteintes doit être inférieur au nombre total de colonies.

Type de ruches
Liste déroulante : Dadant, Langstroth, Warré, Kenyane, Voirnot, Alsacienne, Paille, Tronc, Autre

RECUEIL D'INFORMATIONS (2/2)

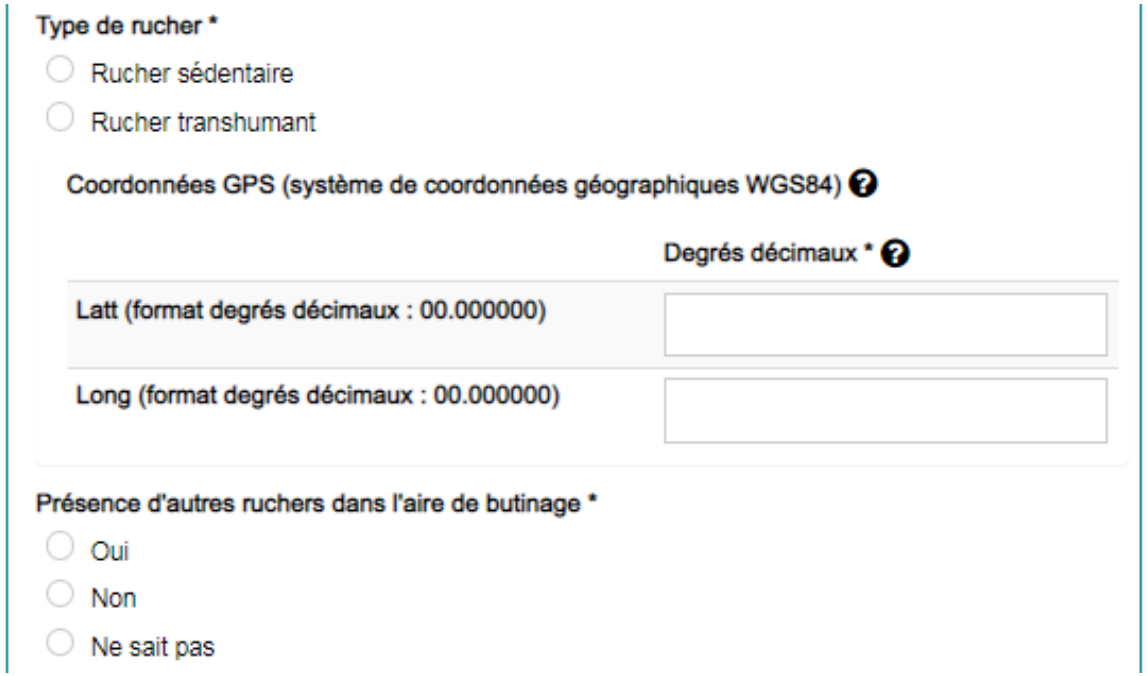

NB : Un rucher d'hivernage est considéré sédentaire.

- Question obligatoire
- Format en degrés décimaux :
  - la latitude doit être comprise entre 41,3 et 51,1
  - la longitude doit être comprise entre -5,2 et 9,6

Cela correspond à la France métropolitaine.

- Des messages d'erreur apparaîtront si les bornes ne sont pas respectées.

Si la case « Oui » est cochée, apparition de la page suivante : Apiculteurs voisins (Aire de butinage)

APICULTEURS VOISINS

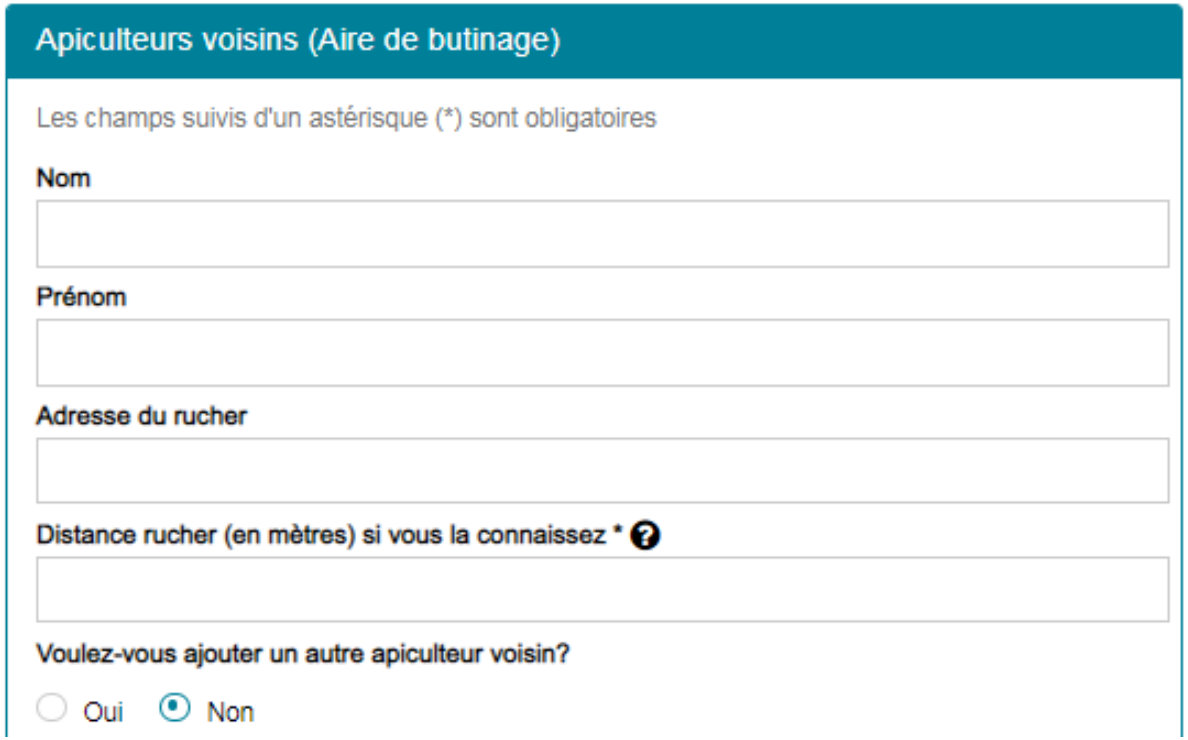

Cette information pourrait se révéler importante notamment dans les cas de maladies réglementées ou suspicion d'intoxication.

NB : L'aire de butinage considérée est classiquement la zone de 3 km autour de la colonie.

→ Le format doit correspondre à un nombre entier.
Ex : 100

RUCHERS ABANDONNÉS DANS L'AIRE DE BUTINAGE

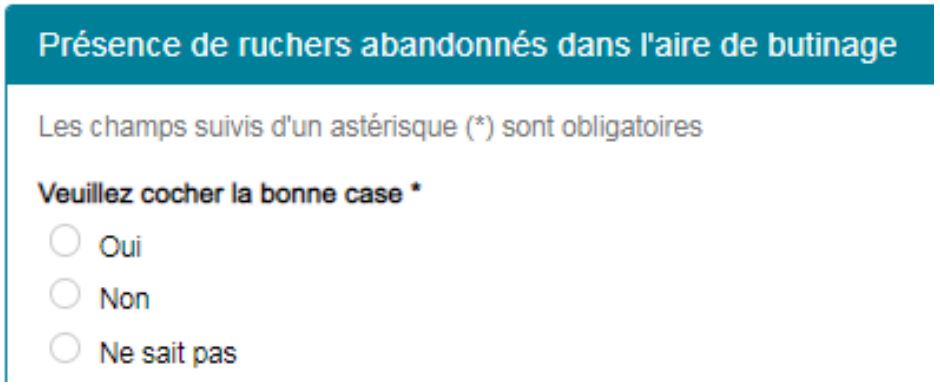

Si la case « Oui » est cochée, apparition de la page Localisation des ruchers abandonnées dans l'aire de butinage

Renseigner idéalement le point GPS en format degrés décimaux (la latitude doit être comprise entre 41,3 et 51,1 ; la longitude doit être comprise entre -5,2 et 9,6).
Si inconnu, renseigner la distance en mètres par rapport au rucher investigué.

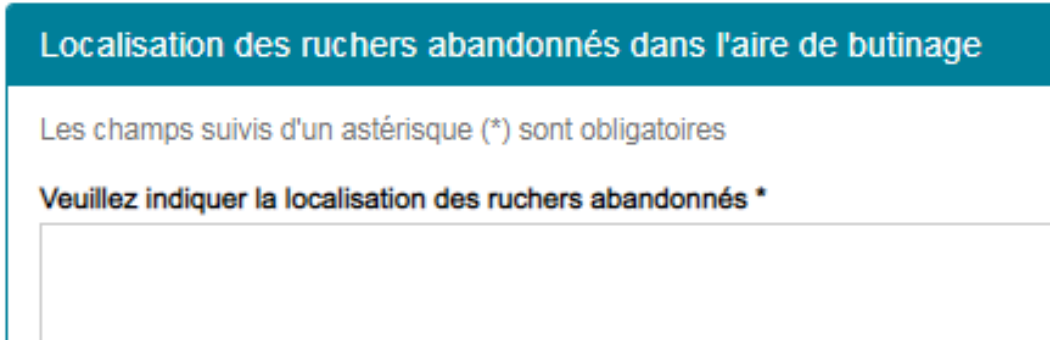

AIRE DE BUTINAGE VUE PAR L'INVESTIGATEUR (1/3)

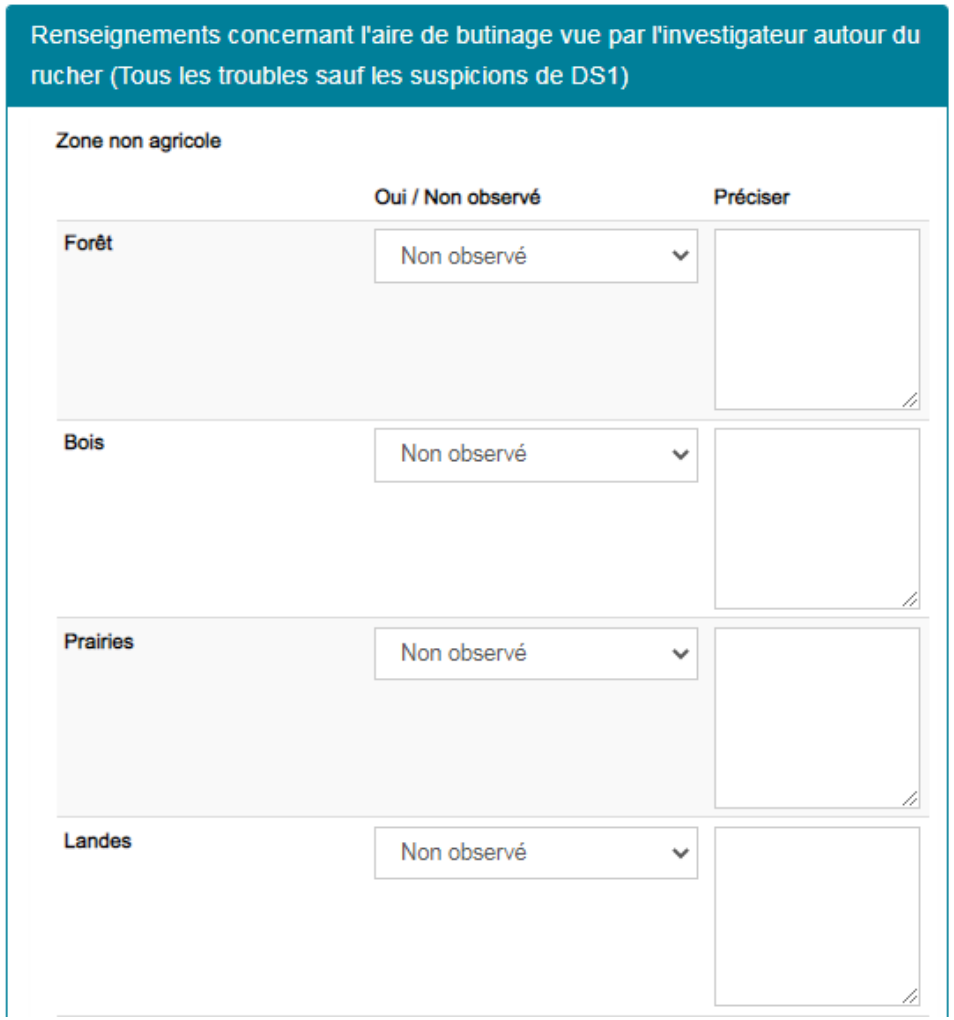

L'investigateur ne fera pas un relevé exhaustif de l'environnement mais renseignera des informations sur le contexte environnemental qu'il aura observé durant sa visite.

Cette partie permettra d'apporter 3 types d'informations :

- Le type de milieu dans lequel se trouvent les colonies atteintes
- De premiers éléments au SRAI en cas d'enquête environnementale par la suite
- Une estimation des ressources disponibles autour du rucher

NB : Par défaut, la modalité « Non observé » est sélectionnée.

AIRE DE BUTINAGE VUE PAR L'INVESTIGATEUR (2/3)

Pour les éléments suivants, même type de remplissage : Case « Oui/Non observé » et case « Préciser »

Zone non agricole
Jardin particulier
Ville
Industries
Cours d'eau
Bâtiments d'élevage
Autres

Zone agricole - Vergers
Fruits à noyaux
Fruits à pépins
Fruits à coque
Petits fruits
Tunnel
plein champ
Autres

Zone agricole – Grandes cultures
Oléagineux
Céréales à paille
Maïs
Autres

Zone agricole – Ornements
Pépinière

Zone agricole – Vigne
Vigne

Zone agricole – Plantes à parfum et aromatiques
Plante à parfum et aromatiques

Zone agricole – Maraîchage
Plein champ
Sous abri

Zone agricole – Production de semences
Oléagineuses
Potagères
Autres

AIRE DE BUTINAGE VUE PAR L'INVESTIGATEUR (3/3)

Principales plantes en fleurs (cultivées ou non)

Commentaires

COLONIES AVANT LES TROUBLES (1/2)

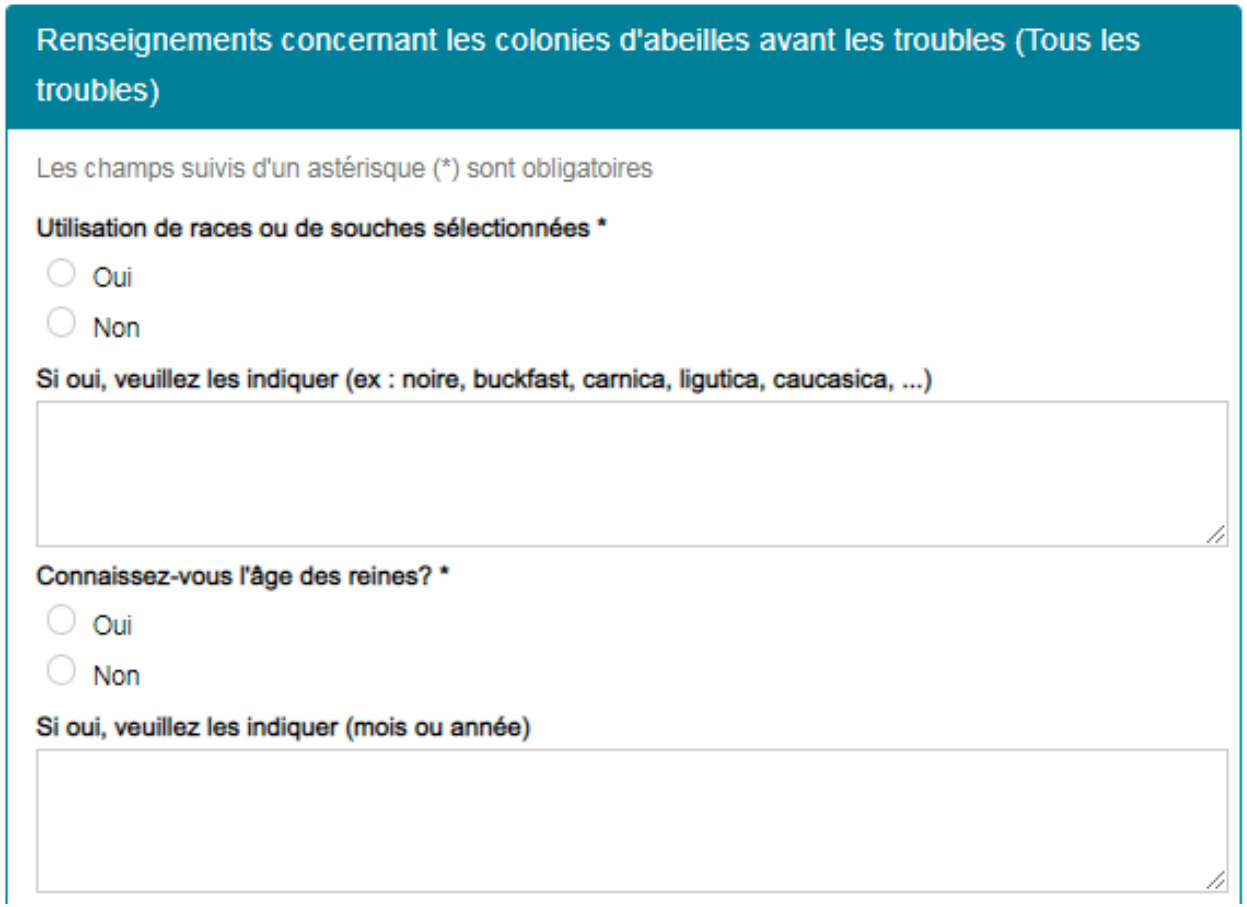

Renseignements concernant les colonies d'abeilles avant les troubles (Tous les troubles)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires

Utilisation de races ou de souches sélectionnées *

- Oui
- Non

Si oui, veuillez les indiquer (ex : noire, buckfast, carnica, ligutica, caucasica, ...)

Connaissez-vous l'âge des reines? *

- Oui
- Non

Si oui, veuillez les indiquer (mois ou année)

Les races ou souches sélectionnées ainsi que l'âge des reines seront indiqués si les reines ont été identifiées et qu'il y a une homogénéité dans les colonies. Sinon, l'investigateur cochera la case « Non ».

COLONIES AVANT LES TROUBLES (2/2)

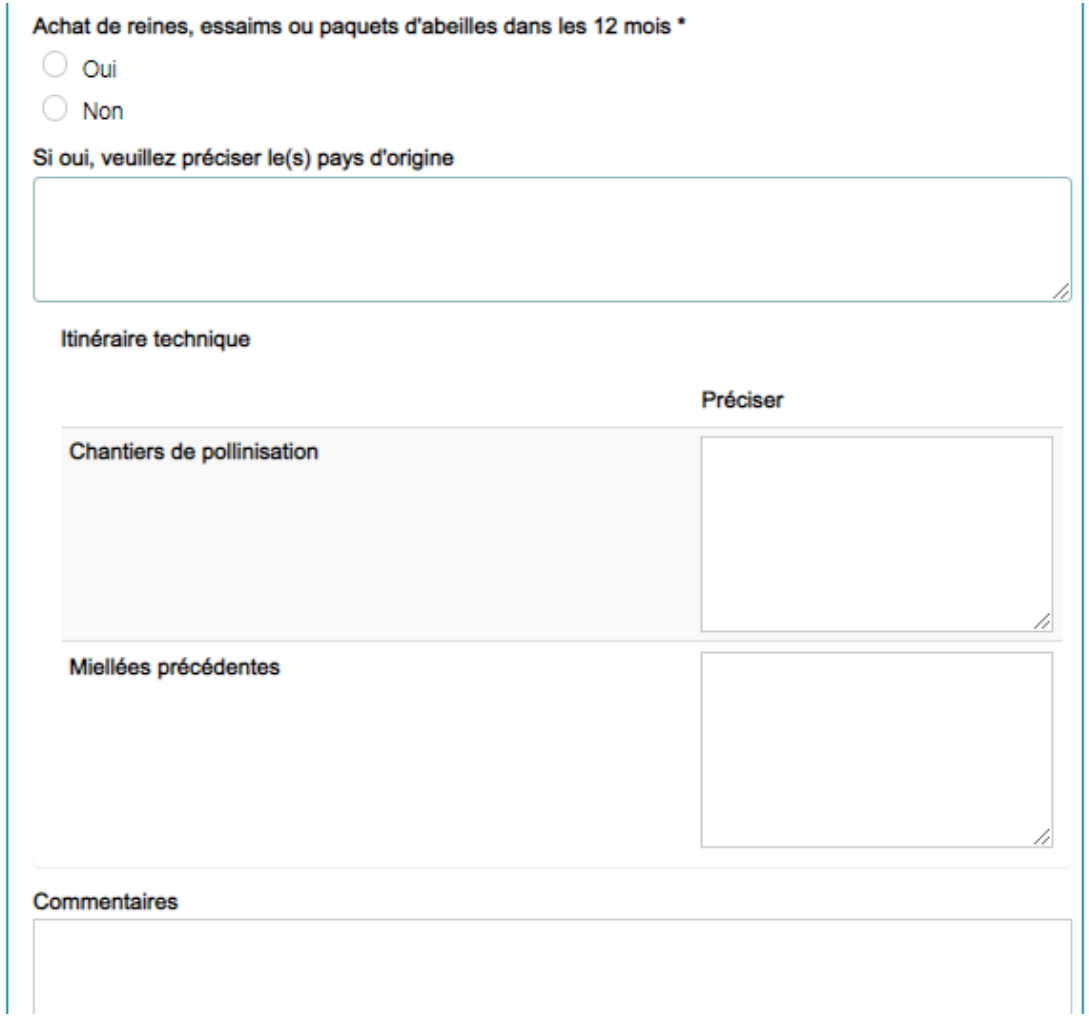

Achat de reines, essaims ou paquets d'abeilles dans les 12 mois *

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser le(s) pays d'origine

Itinéraire technique

	Préciser
Chantiers de pollinisation	
Miellées précédentes	

Commentaires

➡ Préciser ici les espèces végétales

➡ Préciser ici les espèces végétales

DESCRIPTIF DE LA CONDUITE DU RUCHER (1/3)

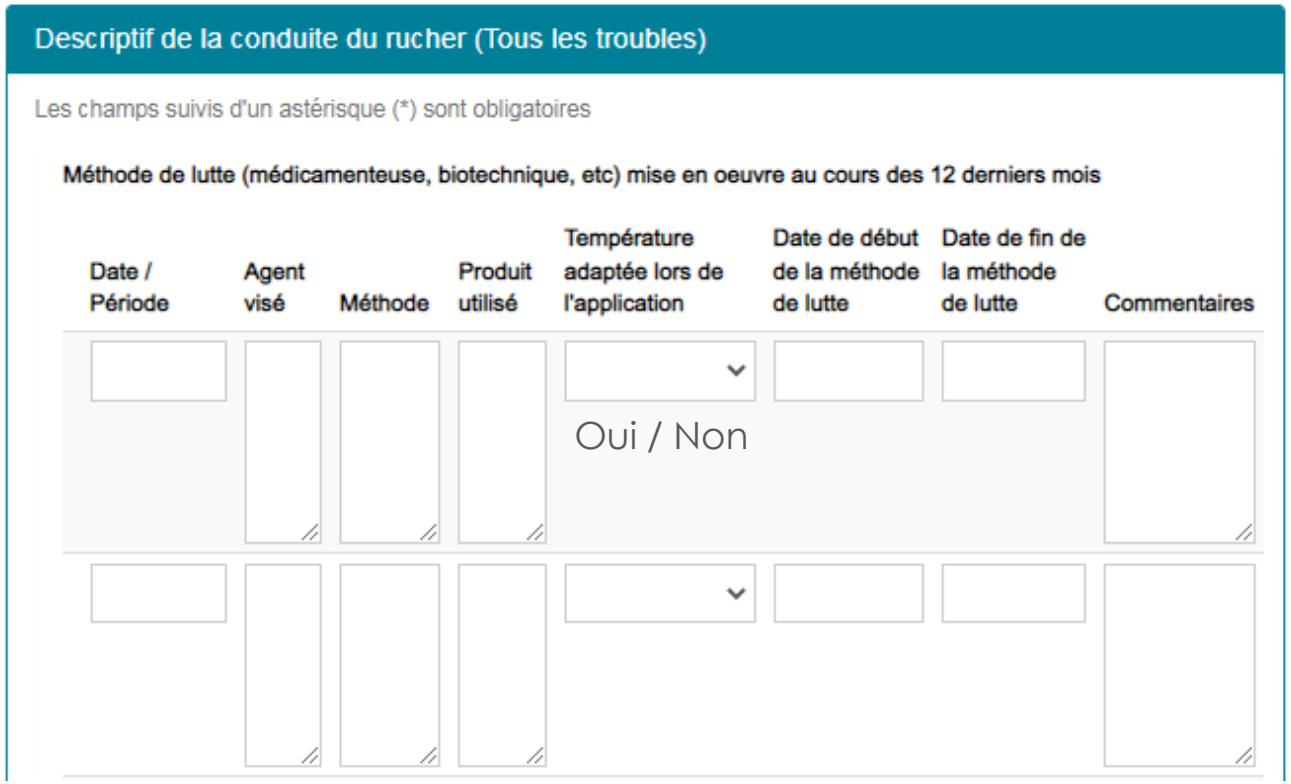

Descriptif de la conduite du rucher (Tous les troubles)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires

Méthode de lutte (médicamenteuse, biotechnique, etc) mise en oeuvre au cours des 12 derniers mois

Date / Période	Agent visé	Méthode	Produit utilisé	Température adaptée lors de l'application	Date de début de la méthode de lutte	Date de fin de la méthode de lutte	Commentaires
				Oui / Non			

Prioriser le remplissage précis des **dates de début et de fin** (ou seulement de la date de début si traitement flash).

Si l'information n'est pas disponible (Ex : apiculteur qui ne se souvient pas) ou si le remplissage des dates de début et de fin n'est pas adapté (Ex : piégeage de couvain mâle plusieurs fois au printemps), remplir la case **période** de la façon suivante : **Mars 2023** OU **Mars à juin 2023**

Agent visé : Agent pathogène, frelon, fourmi etc.

Méthode : Préciser le mode d'application.

Produit utilisé : Préciser si possible le nom commercial du produit utilisé et la molécule active.

DESCRIPTIF DE LA CONDUITE DU RUCHER (2/3)

Nourissement

	Type	Nature du produit	Date	Commentaires
Automne	Oui / Non			
Hiver				
Printemps				
Eté				

Nature du produit : Préciser si possible le nom commercial du produit utilisé et sa nature.

En cas d'usage d'autres nourissements protéiques, veuillez indiquer lesquels

DESCRIPTIF DE LA CONDUITE DU RUCHER (3/3)

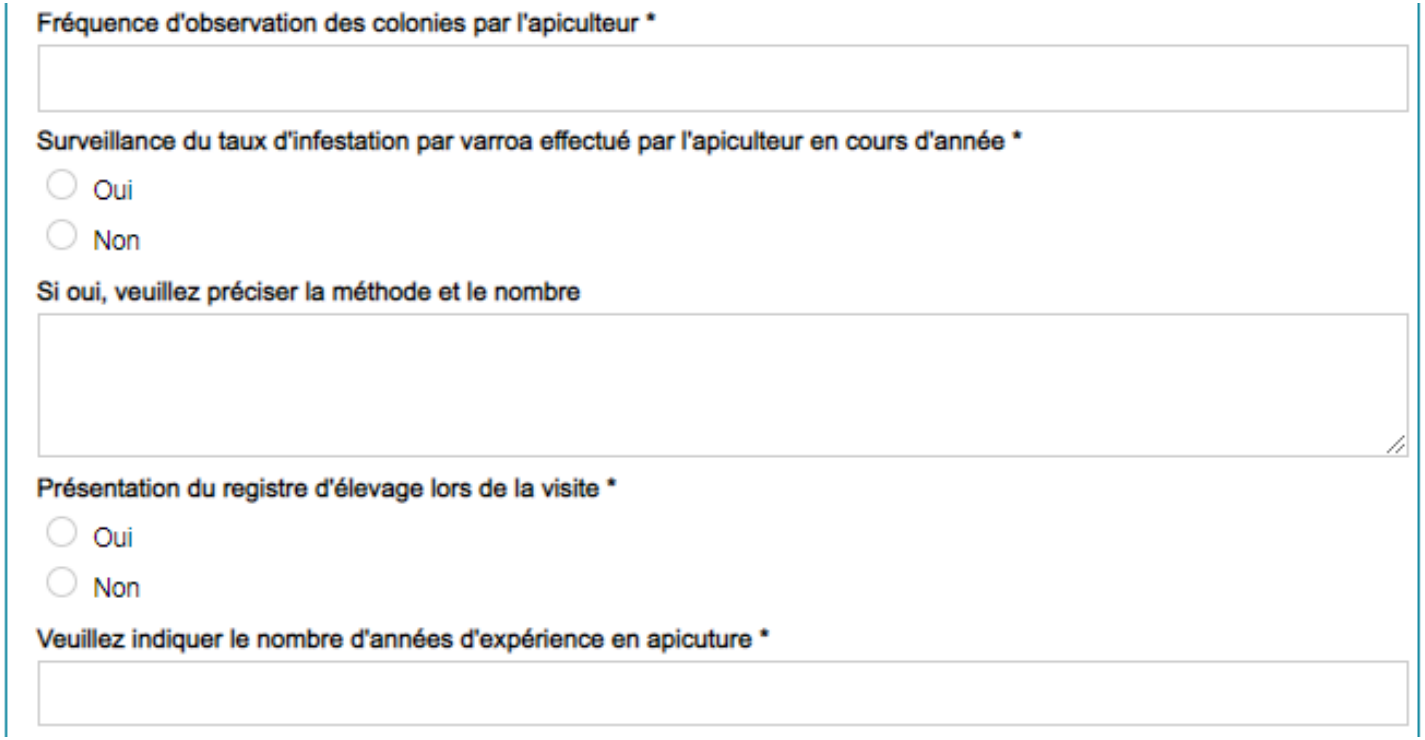

Choisir la fréquence qui se rapproche le plus de la réalité sur la période, parmi la liste suivante : **annuelle, semestrielle, trimestrielle, bimestrielle, mensuelle, bimensuelle, hebdomadaire, bihebdomadaire, quotidienne**

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (1/7)

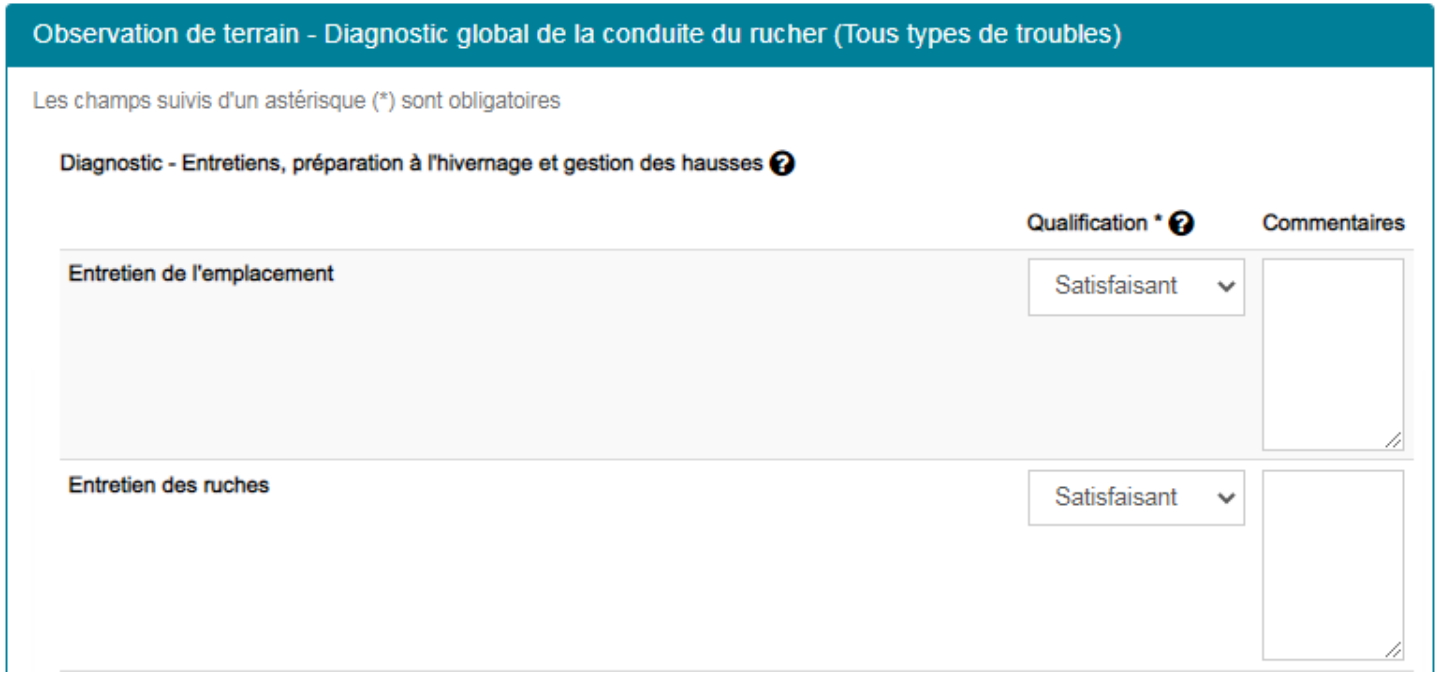

Entretien de l'emplacement : Evaluer le débroussaillage, le support sur lequel sont posées les ruches, l'orientation, le choix d'un emplacement abrité du vent – peu humide, etc.

Entretien des ruches : Evaluer l'état du vernis, du corps de ruche, etc.

Satisfaisant/Non satisfaisant :

Par défaut, la modalité « Satisfaisant » est sélectionnée.

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (2/7)

Préparation à l'hivernage (Utilisation des isolations de toit et des partitions en particulier) — Satisfaisant

Evaluer l'utilisation des isolations de toit et des partitions en particulier.

Gestion des hausses — Satisfaisant

Léchage des hausses sur les ruches d'origine ou pillage organisé dans un seul rucher, stockage etc.

Renouvellement des cires (pour que le renouvellement soit satisfaisant, il faut mini 2-3 cadres des corps/an ou 1/3 de cires) — Satisfaisant

Veuillez indiquer l'origine des cires

- (•) Internes à l'exploitation
- ( ) Achetées à l'extérieur
- ( ) Mixtes

Veuillez indiquer la provenance des cires

- [ ] Corps
- [ ] Opercules
- [ ] Inconnue

→ NB : Cocher plusieurs cases est possible

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (3/7)

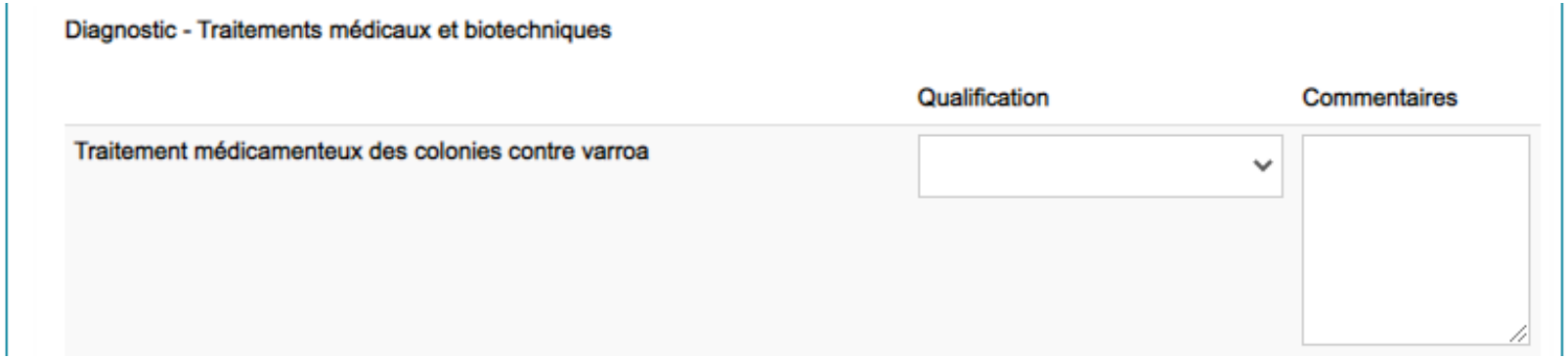
Diagnostic - Traitements médicaux et biotechniques

	Qualification	Commentaires
Traitement médicamenteux des colonies contre varroa		

Qualification :
« Conforme » = Respect de la réglementation avec l'utilisation de traitements ayant une AMM et conformément aux dispositions d'application de l'AMM
« Non conforme » = Traitement non conforme aux dispositions d'application de l'AMM ou utilisation de produit sans AMM dont l'efficacité est reconnue
« Non réalisé » = Absence de traitement ou traitement dont l'efficacité pour lutter contre *Varroa* n'est pas reconnue

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (4/7)

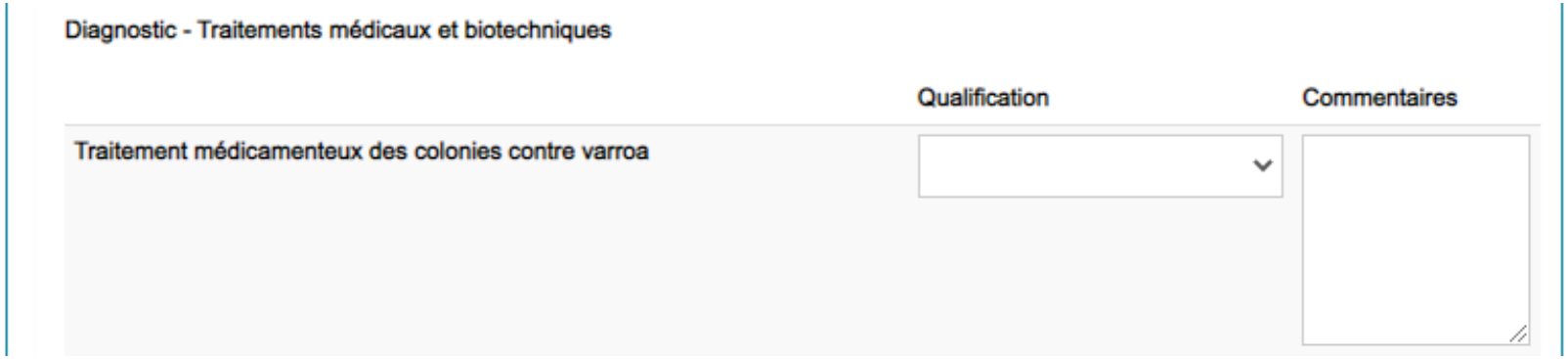
Diagnostic - Traitements médicaux et biotechniques

	Qualification	Commentaires
Traitement médicamenteux des colonies contre varroa		

<u>Exemples :</u>

- *Lanières d'Apivar posées dans le respect de l'AMM mais traitement hivernal à l'acide oxalique sans AMM → « Non conforme »*
- *Varromed appliqué 3 fois avec comptages pour vérifier la nécessité de répéter le traitement = respect de l'AMM → « Conforme »*
- *Varromed appliqué 3 fois sans comptage = non respect de l'AMM → « Non conforme »*
- *Homéopathie → « Non réalisé »*

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (5/7)

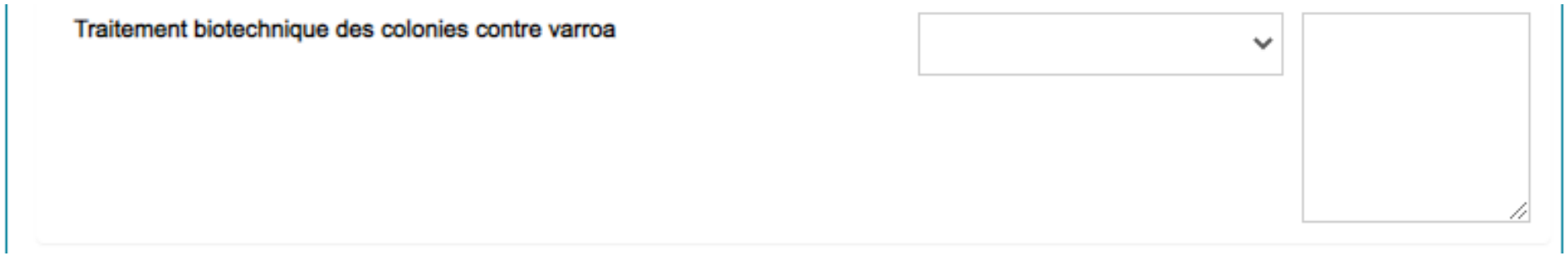

Qualification :
« Conforme » = Respect des méthodes de mise en œuvre des moyens de lutte biotechnique (encagement de la reine, retrait de couvain mâle etc.)
« Non conforme » = Non respect des méthodes de mise en œuvre des moyens de lutte biotechnique
« Non réalisé » = Absence de mise en œuvre ou mise en œuvre d'une méthode dont l'efficacité n'est pas reconnue

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (6/7)

Diagnostic - Autres traitements

	Oui/Non	Commentaires
Traitement des bois et ruches Evaluer l'utilisation de bois traités, de peinture contenant des insecticides, de cire microcristalline etc.	Non	
Récupération d'essaims	Non	
Désinfection des plateaux Eau de javel diluée, chalumeau etc.	Non	
Désinfection des ruches (si oui, préciser dans la colonne "Commentaires" la technique utilisée) Evaluer l'élimination de la cire et de la propolis des cadres, le nettoyage (eau de javel diluée, chalumeau) etc.	Non	

Oui/Non :

Par défaut, la modalité « Non » est sélectionnée.

DIAGNOSTIC GLOBAL DE LA CONDUITE DU RUCHER (7/7)

Utilisation des grilles à reines	Non	
Pratiques apicoles à risques identifiées (si oui, préciser lesquelles dans la colonne "commentaires")	Non	
Environnement sanitaire apicole à risques (si oui, préciser lequel dans la colonne "commentaires")	Non	
Autres	Non	

La zone dans laquelle se trouve le rucher est-elle une zone où des pathologies sont connues et récurrentes ? Exemple : beaucoup de cas de maladie noire

ETAT DE LA PRODUCTION

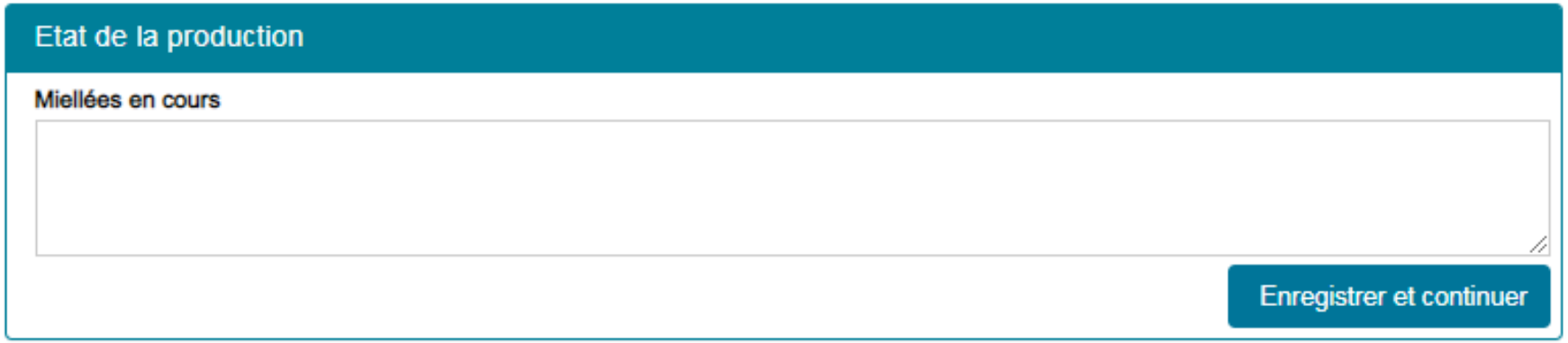

Préciser ici les espèces végétales

ETAT DES RÉSERVES

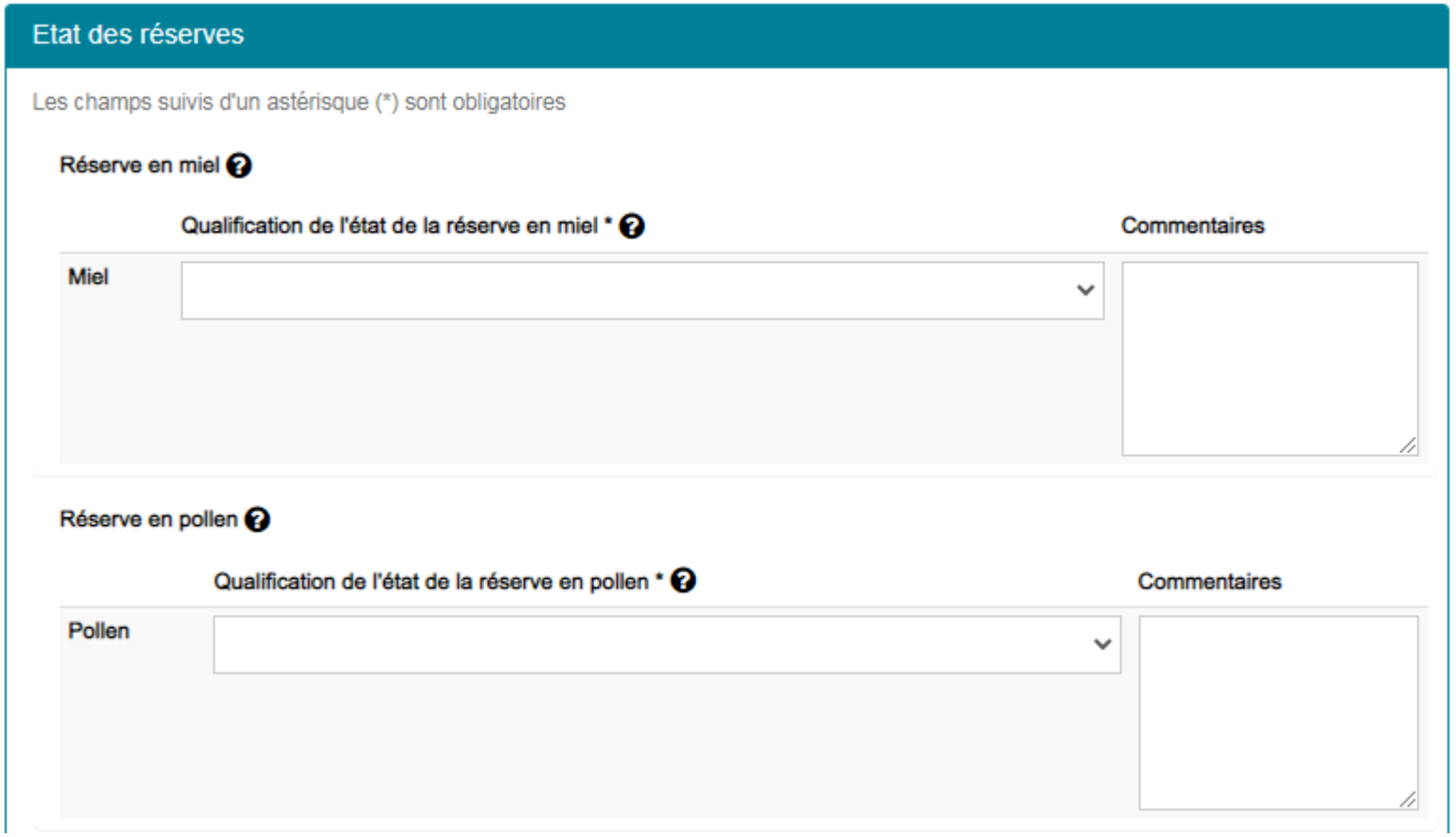

NB : Les indications ci-dessous sont précisées sur la page.

Appréciation en fonction de la période de l'année :

- **Faible :** absence de pollen et de miel autour du couvain ou sur la face de cadre en regard du couvain
- **Moyen :** présence de miel et de pollen tout autour du couvain mais pas sur le cadre de réserve
- **Forte :** Présence de miel et de pollen autour du couvain ou en regard des cadres de couvain et présence de réserves disponibles (attention au miel fortement cristallisé) en cadre de rive ou dans les hausses

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (1/8)

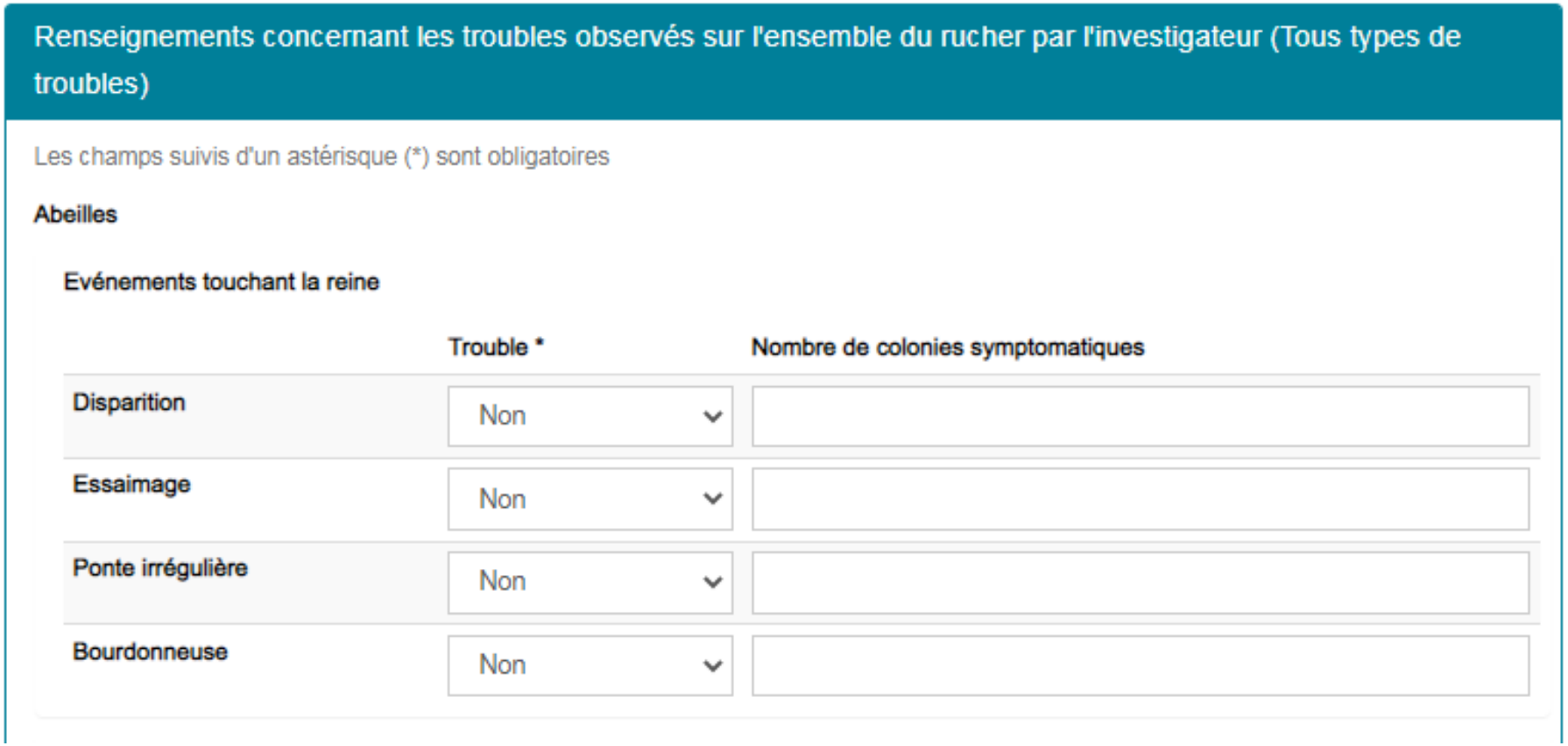

Renseignements concernant les troubles observés sur l'ensemble du rucher par l'investigateur (Tous types de troubles)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires

Abeilles

Evénements touchant la reine

	Trouble *	Nombre de colonies symptomatiques
Disparition	Non	
Essaimage	Non	
Ponte irrégulière	Non	
Bourdonneuse	Non	

Oui/Non :

Par défaut, la modalité « Non » est sélectionnée.

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (2/8)

Anomalies touchant l'ensemble de la colonie

	Trouble *	Quantité estimée par colonie	Nombre de colonies symptomatiques
Abeilles mortes devant ou dans la ruche	N		
Ruches vide ou une poignée d'abeilles (hors période d'essaimage multiple)	N		
Activité réduite au trou de vol	N		
Traces de diarrhée devant / sur la ruche	N		
Ratio déséquilibré entre nombre d'abeilles et taille couvain	N		
Déficit de couvain avec présence de reine	N		
Abeilles mortes avec la tête dans les alvéoles	N		
Déficit d'abeilles avec présence de reine	N		

Quantité estimée par colonie :

A remplir lorsque cela est pertinent.

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (3/8)

Miel fermenté coulant par l'entrée de la ruche	N		
Odeur de fermentation ou anormale	N		
Présence d'insectes (coléoptères) ou d'acariens exotiques adultes, larves ou œufs non présent habituellement dans la ruche	N		
Observation de frelons autour de la colonie	N		
Observation de varroa phorétiques	N		
Absence de réserves	N		

Si abeilles mortes devant ou dans la ruche, veuillez indiquer le volume estimé en cochant la bonne case

- ○ Eparse
- ○ Une tasse à café
- ○ Un bol
- ○ Bac à glace d'1L.

Ordre d'idée pour les volumes :

Tasse à café	Bol	Bac à glace
100 mL	400 mL	1L
200 – 250 Abeilles	800 - 1000 Abeilles	2000 – 2500 Abeilles

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (4/8)

Anomalies morphologiques

	Trouble *	Nombre de colonies symptomatiques
Ailes déformées	Non	
Ailes en croix	Non	
Ailes atrophiées	Non	
Abeilles noires ou dépilées	Non	

Veuillez indiquer la proportion estimée d'abeilles touchées par les anomalies morphologiques

- ○ Quelques-unes
- ○ La majorité

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (5/8)

Comportement aberrant d'abeilles

	Trouble *	Quantité estimée par colonie	Nombre de colonies symptomatiques
Tremblantes	Non		
Traînantes	Non		
Se nettoient excessivement	Non		
Rejetées par les gardiennes	Non		
Accrochées aux brins d'herbes	Non		
Vol difficile	Non		
Désorientées	Non		

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (6/8)

Paralysées	Non		
Agressivité	Non		
Encombrement de la planche d'envol	Non		
Amas offensif d'abeilles sur la planche	Non		
Retrait défensif des abeilles à l'intérieur de la colonie	Non		
Tombent des cadres	Non		
Disposées en soleil	Non		

Veuillez indiquer la proportion estimée d'abeilles touchées par un comportement aberrant d'abeilles

- ○ Quelques-unes
- ○ La majorité

Commentaires relativement à l'ensemble des anomalies touchant les abeilles

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (7/8)

Couvain

Anomalies touchant le couvain

	Trouble *	Nombre de colonies symptomatiques
Couvain mosaïque	Non	
Couvain sacciforme	Non	
Couvain chauve	Non	
Couvain plâtré (mycose)	Non	
Couvain refroidi	Non	
Opercules percés	Non	
Opercules affaissés	Non	

TROUBLES OBSERVÉS SUR L'ENSEMBLE DU RUCHER (8/8)

Larves mortes de consistance filante (test allumette)	Non	
Larves de couleur anormale	Non	
Odeur spécifique des larves malades	Non	
Présence de cadavres de larves ou de nymphes dans ou devant la ruche	Non	
Cannibalisme sur les larves ou les nymphes	Non	
Présence de cellules royales fermées	Non	
Présence de couvain mâle en quantité anormale	Non	
Nymphes mortes dans les alvéoles	Non	

Larves mortes dans les alvéoles	Non	
Nymphes désoperculées ou non opérculées	Non	
Galeries à l'intérieur des cadres	Non	
Absence de ponte	Non	
Observation de varroa dans les alvéoles	Non	

Commentaires relativement aux différentes anomalies touchant le couvain

NOMBRE DE COLONIES OBSERVÉES/OUVERTES ET COMPTE-RENDU

Non obligatoire, données non analysées mais extraites chaque mois et à disposition des acteurs régionaux s'ils en ont besoin.

ETAT DES LIEUX DES PRÉLÈVEMENTS

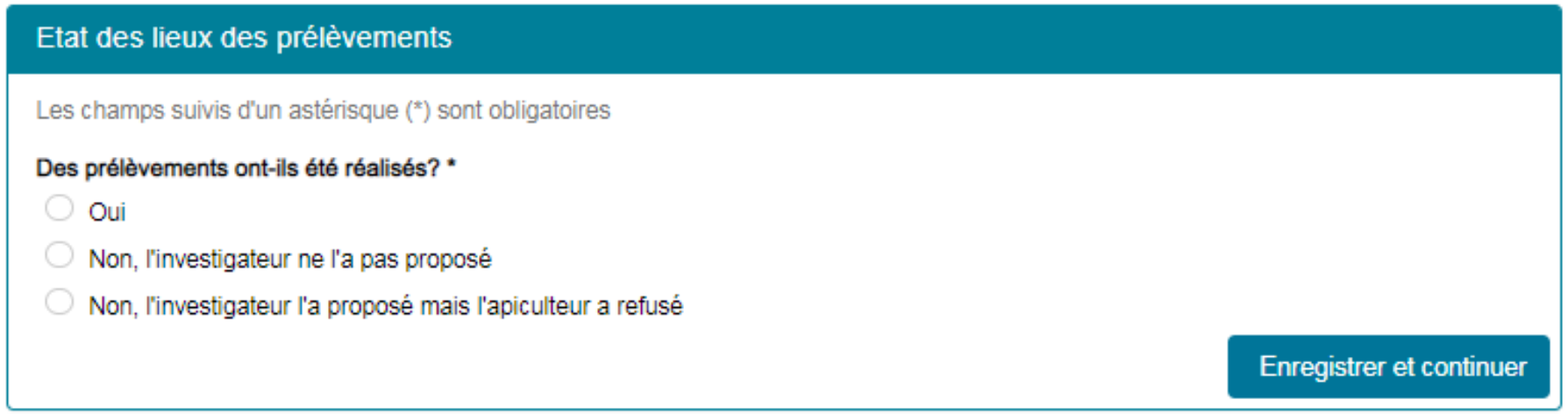

Si la case « Oui » est cochée, apparition de la page suivante :
Prélèvement : identification, matrice, symptômes, destination

PRÉLÈVEMENTS (1/4)

Se référer au document **« Guide pour la réalisation des prélèvements »** :

- Matériel à prévoir
- Méthode pour effectuer un prélèvement de qualité
- Identification des échantillons
- Préconisations pour le conditionnement, le transport, le stockage, le transfert au laboratoire
- Liste des laboratoires vétérinaires départementaux agréés par la DGAl pour le diagnostic de première intention des maladies des abeilles (source : Anses)

Le **dépistage** consiste en la recherche systématique à l'aide d'examens (ou de tests), dans une population, des colonies (ou des ruchers) vraisemblablement sans trouble de santé.
Le **diagnostic** correspond à l'identification d'un trouble chez un sujet qui présente des symptômes. (Identification du danger biologique ou chimique associé au diagnostic clinique)
Un diagnostic est donc mis en œuvre sur des colonies malades (présence de signes cliniques ou de lésions), alors que le dépistage est appliqué à des colonies apparemment saines.
Définition inspirée de : Toma, B., Dufour, B., Bénet, J.J., Sanaa, M., Shaw, A., Moutou, F., 2010. Épidémiologie appliquée à la lutte collective contre les maladies animales transmissibles majeures. 3ème édition. AEEMA, p. 209.

Prélèvements d'abeilles

Nature de la recherche	Objectifs de l'analyse	Quantité minimale* à prélever	Caractéristiques et origine du prélèvement	Contenant	Stockage	Transport	
						Jusqu'au lieu de stockage	Vers le laboratoire
Varroose, infestation par Varroa *destructor*	Diagnostic (varroose)	> 30 abeilles	Abeilles vivantes symptomatiques ou mortes	**Emballages en papier** (ex : enveloppes épaisses en papier kraft) OU **emballages rigides en carton** (ex : boite d'allumettes) OU **Pot à prélèvement en polypropylène à usage unique** Attention à éviter tout risque d'écrasement.	Congélation à environ - 20°C	Dans une glacière à une température < 5°C	Envoi rapide (sous 24h) avec des plaques eutectiques Ou Dans l'idéal par transporteur spécialisé pour maintenir la congélation Eviter l'écrasement
	Dépistage (infestation par *Varroa destructor*)	300 abeilles	Abeilles internes asymptomatiques prélevées sur 1 à 3 cadres de couvains				
Nosémose / *N. ceranae*	Diagnostic / Dépistage	> 60 abeilles	Abeilles vivantes asymptomatiques à prélever sur des cadres de rive, dans les hausses ou à l'entrée de la ruche (pour privilégier le prélèvement de butineuses)				
Nosémose / *N. apis*	Diagnostic	> 10 abeilles	Abeilles vivantes symptomatiques ou mortes				
	Dépistage	> 60 abeilles	Abeilles vivantes asymptomatiques à prélever sur des cadres de rive, dans les hausses ou à l'entrée de la ruche (pour privilégier le prélèvement de butineuses)				
Acariose des trachées (*Acarapis woodi*)	Diagnostic	> 20 abeilles	Abeilles vivantes symptomatiques ou mortes				
	Dépistage	> 200 abeilles	Abeilles internes asymptomatiques				
Loques américaine (*Paenibacillus larvae*) et européenne (*Melissococcus plutonius*)	Dépistage	> 200 abeilles	Abeilles asymptomatiques proches du nid à couvain				
Viroses	Diagnostic	> 10 abeilles	Abeilles vivantes symptomatiques ou mortes				
	Dépistage	>100 abeilles	Abeilles vivantes asymptomatiques à prélever sur des cadres de rive ou à l'entrée de la ruche (pour privilégier le prélèvement de butineuses)				
Résidus chimiques	Diagnostic	50 g (500 abeilles)	Abeilles vivantes symptomatiques ou mortes				
Palynologique	Connaissance des ressources butinées	20 abeilles	Butineuses sur la planche d'envol ayant des pelotes de pollen	**Pot à prélèvement en polypropylène à usage unique**	Température ambiante	Température ambiante	Température ambiante

** les quantités minimales à prélever sont indiquées à titre indicatif*

Page 4

PRÉLÈVEMENTS (2/4)

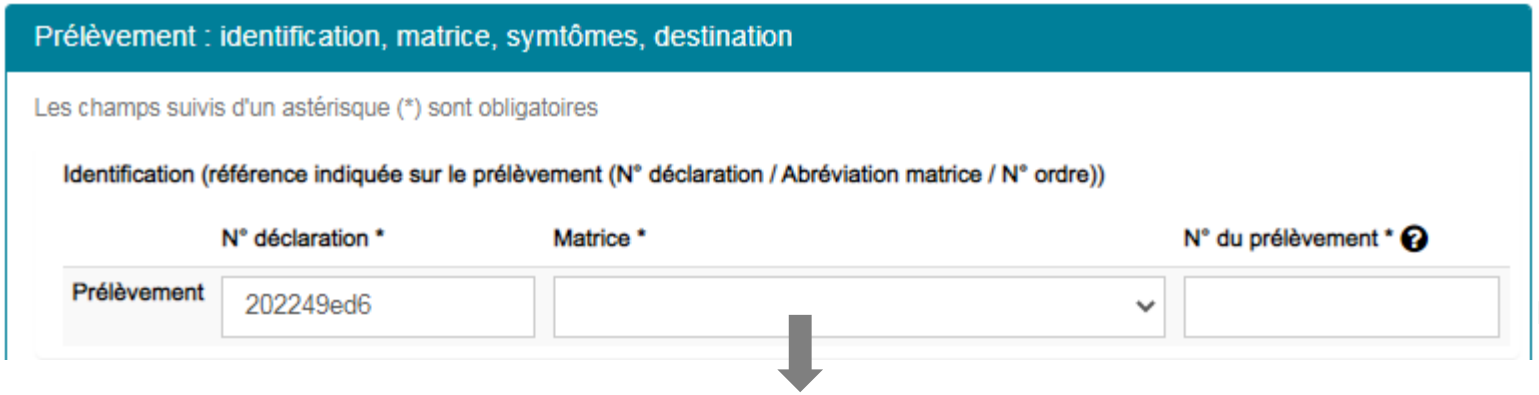

« 1 » pour le premier prélèvement,
« 2 » pour le second etc.

Matrice : Liste déroulante de choix, le détail étant précisé sur la page :

Matrice	Abréviation	Matrice	Abréviation	Matrice	Abréviation	Matrice	Abréviation
Abeilles vivantes – Asymptomatiques - Intérieur	**AVIAs**	Abeilles mortes - Intérieur	**AMI**	Miel / Nectar – Hausse - Operculé	**MHO**	Pollen de trappes	**PP**
Abeilles vivantes – Asymptomatiques - Extérieur	**AVEAs**	Abeilles mortes - Extérieur	**AME**	Miel / Nectar – Hausse – Non operculé	**MHNO**	Pain d'abeilles	**PA**
Abeilles vivantes – Symptomatiques - Intérieur	**AVIS**	Couvain	**CV**	Miel / Nectar – Corps - Operculé	**MCO**	Cire	**Ci**
Abeilles vivantes – Symptomatiques - Extérieur	**AVES**	Nymphes mortes	**NY**	Miel / Nectar – Corps – Non operculé	**MCNO**	Parasites suspects	**PS**
		Larves	**LV**				

→ Identification à bien reporter sur le prélèvement
Exemple : 202249ED6-AME-1

PRÉLÈVEMENTS (3/4)

Indiquer la quantité (nombre ou poids(g)) * ?

Indiquer la personne ayant effectué les prélèvements *

- L'investigateur
- L'apiculteur
- La gendarmerie
- L'huissier
- Autre

Si vous avez coché la case autre, veuillez préciser qui

PRÉLÈVEMENTS (4/4)

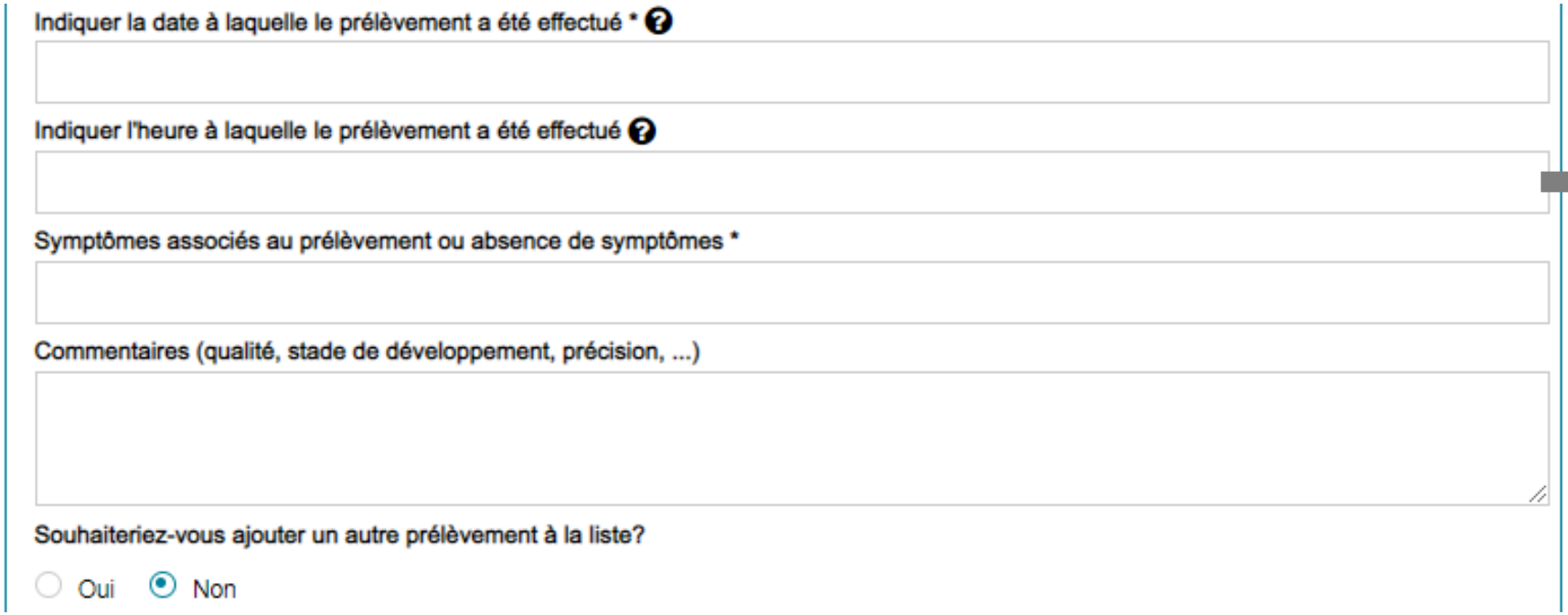

Obligatoirement le format suivant : 00H00.

COMPTAGE VARROA SUR LE RUCHER (1/2)

Comptage systématique (obligatoire si l'on souhaite que des analyses soient prises en charge). Visée pédagogique : permet de montrer aux apiculteurs que le comptage peut être réalisé de façon facile, rapide, peu coûteuse et grâce à une méthode engendrant peu de destruction d'abeilles. De plus, alimentation d'une base de données permettant, à terme, d'acquérir des connaissances plus approfondies.

Méthode : se référer au document **« Protocole de comptage Varroa »**

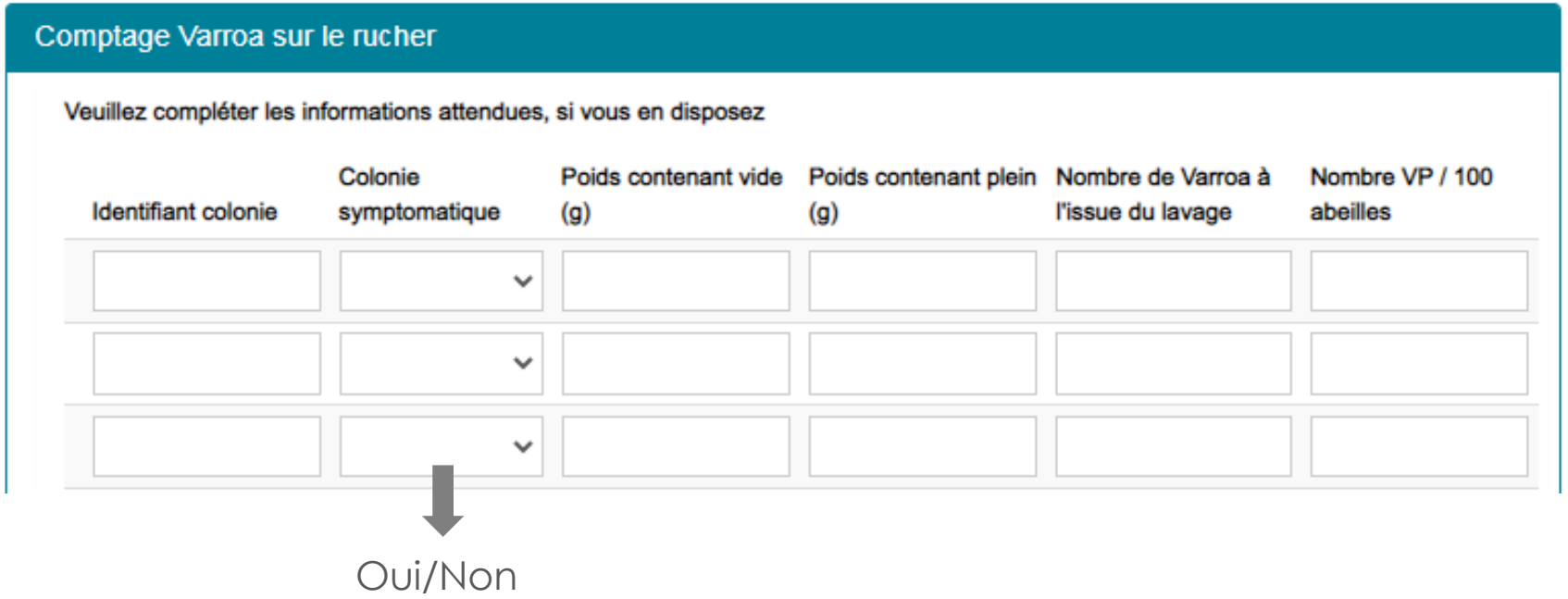

COMPTAGE VARROA SUR LE RUCHER (2/2)

« Protocole de comptage Varroa »

Description de la procédure de lavage au sucre glace

- Prélèvement au rucher
- Dénombrement au rucher
- Echantillonnage
- Seuils critiques

3. Echantillonnage

Dans leur publication, Lee et al préconisent d'échantillonner au moins 8 colonies pour les ruchers de plus de 20 ruches afin d'obtenir une estimation correcte de la pression varroa au niveau du rucher avec un niveau de précision satisfaisant pour l'apiculteur. Le nombre de colonies à échantillonner dépendant de la taille du rucher.

Taille du rucher	1	2 à 3	4 à 5	6 à 8	9 à 13	14 à 24	25 à 56	> 56
Nombre de colonie à échantillonner	1	2	3	4	5	6	7	8

Les seuils critiques à ne pas dépasser

Epoque de l'année	Niveau d'infestation *(pour 300 abeilles)*	Commentaires
Début printemps	≥ 0,3 % d'infestation (1 Varroa)	Mesures préventives ou traitement
En saison entre 2 miellées	3 à 5 % d'infestation (10 Varroas)	Mesures préventives ou traitement
	≥ 5 % d'infestation (15 Varroas)	Traiter
Fin d'été	≤ 1,5 % d'infestation (5 Varroas)	Attendre le traitement d'automne
	≥ 2 % d'infestation (6 Varroas)	Traiter
Fin de saison	≥ 0,3 % d'infestation (1 Varroa)	Traiter

TRAITEMENTS SUSPECTÉS PAR L'APICULTEUR

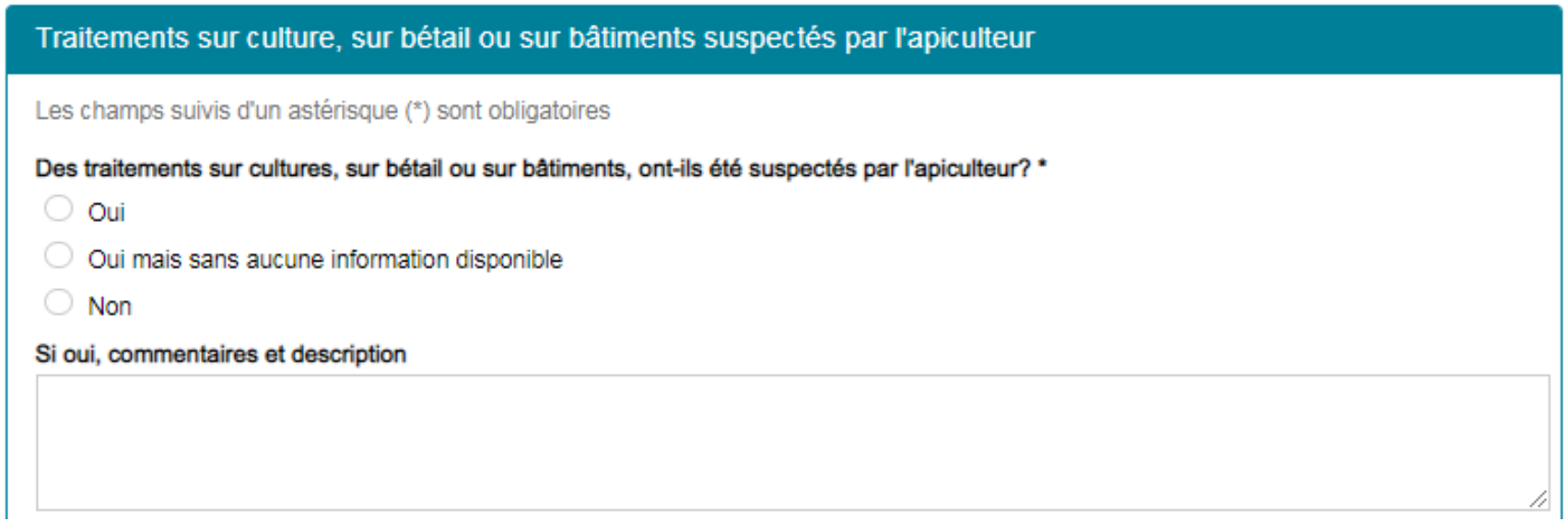

Eventuellement nom commercial du produit, molécule, date de l'application etc.

COMMENTAIRES / OBSERVATIONS

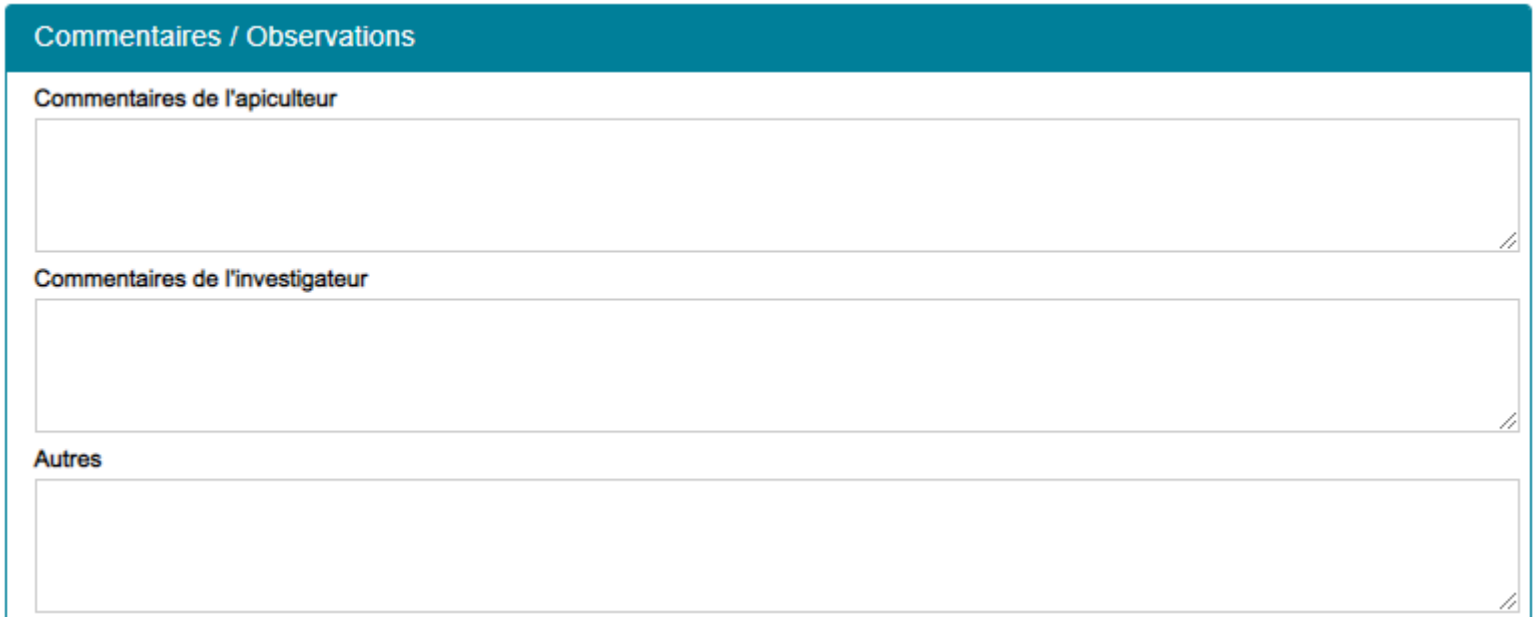

Non obligatoire, données non analysées mais extraites chaque mois et à disposition des acteurs régionaux s'ils en ont besoin.
Exemple : Façon dont s'est déroulée la visite.

DIAGNOSTIC DE L'INVESTIGATEUR

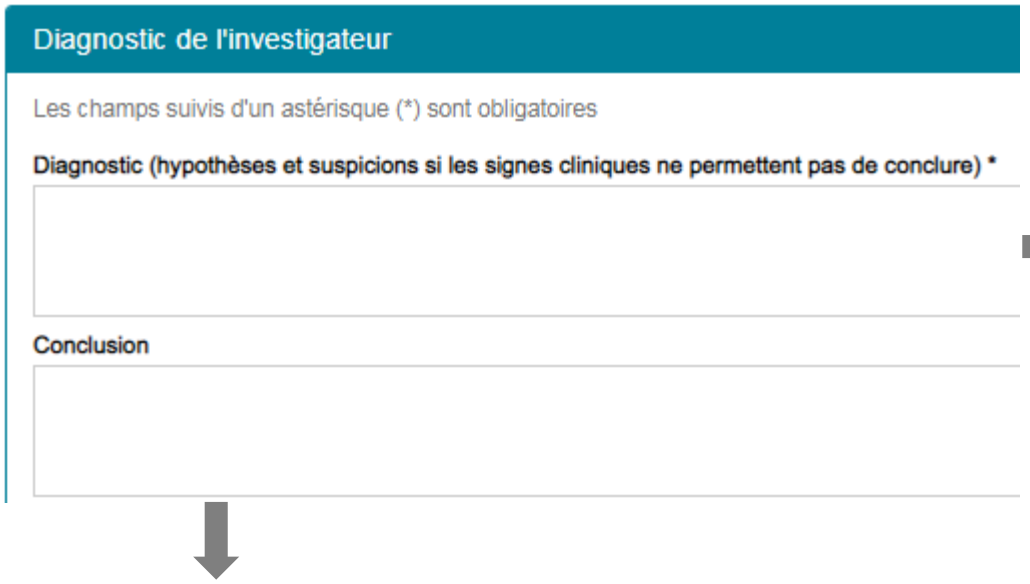

Conclusion : Non obligatoire, données non analysées mais extraites chaque mois et à disposition des acteurs régionaux s'ils en ont besoin.

Diagnostic (IMPORTANT) :
Renseigner le plus précisément possible **un ou plusieurs diagnostics cliniques ou suspicions cliniques**, parmi la liste suivante :

VARROOSE
CBPV
ABPV
DWV
DWV A
DWV B
SBV
BQCV
VIROSE SANS PRECISION
ACARAPIDOSE
FAMINE
FRELON
INTOXICATION VIA LES CIRES
INTOXICATION
LOQUE EUROPEENNE
LOQUE EUROPEENNE ATYPIQUE
LOQUE AMERICAINE
NOSEMOSE
FAUSSE TEIGNE
ASCOSPHEROSE
ASPERGILLOSE
MYCOSE
REFROIDISSEMENT
ZOOTECHNIE
BOURDONNEUSE
ORPHELINE
ESSAIMAGE
REMERAGE
REINE DEFAILLANTE
PREDATEURS AUTRES QUE FRELON
AMIBIASE
NE SAIT PAS
AUCUNE ANOMALIE

RÉCAPITULATIF

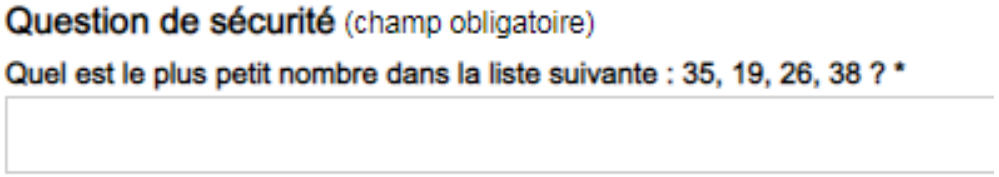

Apparition d'une page qui récapitule l'ensemble des informations saisies pour vérification. La modification des différentes parties est toujours possible.

Une fois les informations vérifiées, répondre à la question de sécurité et cliquer sur « Valider ». **L'investigation est enregistrée.**

Un **récépissé de l'investigation** est transmis à l'adresse mail de l'investigateur renseignée dans le questionnaire. **Ce document est interne**, il ne doit pas être envoyé à l'apiculteur.

Attention : Une fois le formulaire enregistré, il n'est plus possible de revenir sur les informations saisies. En cas d'erreur détectée *a posteriori*, revenir vers l'animateur régional FRGTV qui transmettra les informations à l'animateur national → Correction et extraction mensuelles des données.

EN CAS DE MESSAGE D'ERREUR SUR LE SITE

Message d'erreur ou site inaccessible (rare !) :

Afin d'identifier la cause, remonter le maximum d'informations à l'animateur régional :

- Formulaire concerné (déclaration ou investigation)
- Date à laquelle cela s'est produit
- Créneau horaire
- Navigateur utilisé et, si vous la connaissez, sa version
- Eventuellement durée pendant laquelle le site a été inaccessible si vous avez fait plusieurs tentatives de connexion
- Eventuellement capture d'écran du message affiché.

FORMULAIRE RÉSULTATS D'ANALYSE

- Un 3ème formulaire « Résultats d'analyse » est en cours de développement. Il permettra d'enregistrer les **résultats des analyses de laboratoire** conduites sur les prélèvements et la **conclusion définitive** du cas.

- Une formation spécifique sera organisée dès que le formulaire sera mis en ligne.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

NOUS REMERCIONS LES APICULTEURS DÉCLARANTS, LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE L'OMAA